

QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de septembre 2015

Adresse de la location :

27 bis rue de Launay

91 400 ORSAY

Je soussignée Christine REVELLAT, copropriétaire du logement désigné ci-dessus,
déclare avoir reçu de **M Simon Bastide.**,
la somme de **cinq cent soixante-dix euros / 570 euros**,
au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location
du 1 / 9 / 2015 au 30 / 9 / 2015
et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer :	520	euros
Provision pour charges :	50	euros
Total du loyer :	570	euros
Date du paiement :	le 2 / 9 / 2015	

Fait à Les Clayes sous Bois, le 12 septembre 2015

Christine Le Merlus



Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)